**DISTRIBUTION DE MII EN MILIEU SCOLAIRE**

**EXEMPLES DE TERMES DE RÉFÉRENCE POUR DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PERSONNEL**

**Outil adaptable**

V1. Juin 2025

Les termes de référence (ou modalités) sont essentiels pour fournir des descriptions détaillées des tâches du personnel et des parties prenantes impliqués dans la distribution de moustiquaires imprégnées d’insecticide (MII) en milieu scolaire (DMS). Ces termes de référence doivent s’aligner sur les modalités plus générales établies par les programmes nationaux de lutte contre le paludisme (PNLP) du ministère de la Santé et par les parties prenantes du ministère de l’Éducation, et les compléter, afin de clarifier les rôles et les responsabilités des principaux acteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre, la surveillance et l’évaluation de la DMS de MII (abrégé en DMS MII ci-après). Ils peuvent également préciser les modalités de coordination et de communication entre les acteurs, ce qui est particulièrement important lorsqu’il s’agit de travailler avec des acteurs de la santé et de l’éducation, et d’établir des structures globales de gestion de la DMS MII. Les termes de référence sont des outils efficaces qui aident les parties prenantes de la DMS MII à comprendre les rôles et les responsabilités qui leur incombent pour atteindre les objectifs de DMS MII au sein d’un groupe de parties prenantes efficace et qui fonctionne bien.

L’exemple donné suppose qu’il n’existe qu’un seul niveau en dessous du niveau national, à savoir le niveau infranational. Dans les grands pays, le niveau infranational peut impliquer une hiérarchie de niveaux, tels que l’État, le district, le quartier, entre le niveau national et le niveau de la communauté (école et établissement de santé). Si les titres spécifiques peuvent varier, les rôles et responsabilités essentiels restent généralement similaires.

| **NIVEAU NATIONAL** | |
| --- | --- |
| Programme national de lutte contre le paludisme | * Faciliter la coordination entre les systèmes de santé et d’éducation et les autres parties prenantes. * Dans le cadre de la structure principale de coordination de la lutte contre le paludisme, assurer la coordination avec le sous-comité sur les MII ou la distribution permanente ou avec le groupe de travail sur la distribution permanente (CDWG). * Engager le CDWG à collaborer avec le personnel du ministère de la Santé et du ministère de l’Éducation pour coordonner le programme de DMS MII, avec l’aval de la structure de coordination principale. * Diriger la planification stratégique afin d’élaborer et d’actualiser les politiques et les plans nationaux de distribution de MII et de lutte contre le paludisme. Les décisions relatives à la sélection des canaux de distribution (par exemple, la distribution en milieu scolaire) sont généralement incluses dans le plan stratégique national de lutte contre le paludisme ou son équivalent. * Dans le cadre du plan global de distribution permanente, prendre l’initiative et collaborer avec les parties prenantes et le coordinateur national de la DMS pour élaborer une stratégie et un budget pour la DMS. * Valider et diffuser la stratégie et le budget de la DMS auprès de toutes les parties prenantes et coordonner la communication globale de la DMS MII entre les parties prenantes. * Diriger et surveiller la quantification des besoins en MII pour les zones sélectionnées pour la DMS MII (par exemple, l’État/le comté/le district) et pour les classes sélectionnées. Il convient de noter que l’acquisition et la fourniture de MII peuvent être gérées par un mécanisme central. * Élaborer du matériel de formation et diriger la formation des formateurs au niveau national. * Diriger la formation et la mise en œuvre de la DMS MII. * Examiner et approuver la distribution des MII aux districts/écoles. * Élaborer et suivre les indicateurs clés de performance (ICP) pour la DMS MII. * Veiller à ce que la qualité des données et les normes d’établissement de rapports soient maintenues tout au long du processus de DMS. * Analyser et partager avec le personnel à tous les niveaux les résultats, les réussites et les leçons tirées de la DMS MII. |
| Ministère de l’Éducation | * Collaborer avec le ministère de la Santé et le PNLP pour désigner un coordinateur du programme de DMS (généralement un membre du personnel chargé de la lutte antivectorielle ou de l’éducation sanitaire de l’école). * Travailler au sein du CDWG pour concevoir la stratégie et le budget de la DMS. * Communiquer la stratégie de la DMS à l’autorité éducative infranationale pour toutes les zones sélectionnées pour la distribution. * Contrôler la coordination, le suivi et la surveillance de la distribution scolaire au niveau national. * Collationner, examiner et valider les données d’inscription pour les classes sélectionnées pour la DMS. * Examiner et renforcer la communication précise et en temps voulu des données relatives aux inscriptions scolaires. * Travailler avec le PNLP pour quantifier les besoins en MII. * Communiquer les détails de la planification de la DMS et les informations budgétaires pertinentes aux CDWG à tous les niveaux. * Diriger la formation et la mise en œuvre de la DMS MII. |
| Coordinateur national de la DMS (généralement un membre du personnel du PNLP chargé de la distribution des MII ou de l’éducation sanitaire de l’école) | * Coordonner la distribution des activités de DMS au niveau national et fournir des mises à jour régulières de l’avancement au ministère de la Santé, au ministère de l’Éducation et au personnel de la DMS MII au niveau infranational. * Contrôler le suivi de la DMS MII au niveau national. * Examiner et approuver les données sur les inscriptions scolaires pour les stocks de MII. * Coordonner avec les magasins médicaux nationaux l’examen et la confirmation de la fourniture de MII pour la DMS, et le plan logistique pour la livraison des MII aux écoles ou aux lieux de déchargement convenus. * Veiller avec les magasins médicaux nationaux à ce que le nombre correct de MII arrive aux lieux de livraison spécifiés dans les délais requis. * Approuver l’affectation des coordinateurs infranationaux de la DMS et soutenir leur formation et leur surveillance. * Élaborer et mettre en œuvre un plan de changement social et comportemental (CSC) pour la DMS MII. * Élaborer et contrôler la mise en œuvre d’un programme de formation complet, comprenant des évaluations avant et après la formation, à l’intention des chefs d’établissement, des enseignants et des élèves sur la prévention du paludisme, l’utilisation des MII et leur entretien. * Identifier les domaines à renforcer et assurer les ajustements programmatiques sur la base des données. * Effectuer des audits réguliers de qualité des données et veiller à ce que des mesures correctives soient prises si nécessaire. * Rédiger des rapports réguliers sur la DMS à soumettre au PNLP. |

| **NIVEAU INFRANATIONAL** | |
| --- | --- |
| Coordinateur infranational de la DMS (généralement un membre du personnel du PNLP chargé du paludisme au niveau infranational) | * Diffuser des conseils, coordonner et suivre les activités de la DMS MII pour les écoles dans la/les zone(s) infranationale(s) sélectionnée(s). * Maintenir une communication régulière avec les dirigeants communautaires et les parties prenantes concernant les activités de la DMS MII. * Prendre en charge le stockage, le transport, la sécurité et le suivi des MII par l’intermédiaire de fournisseurs de services logistiques tiers ou d’autres agents officiels de la DMI MII. * Examiner et valider les données infranationales relatives à la scolarisation. * Rendre compte au niveau central de la réception des stocks de MII et identifier les éventuelles lacunes. * Coordonner toutes les activités de la DMS au niveau infranational. * Examiner et approuver les attributions infranationales de MII lorsqu’elles sont reçues. * Informer tous les chefs d’établissement des plans et activités de distribution de MII. * Former les chefs d’établissement et les enseignants à la distribution de MII et au CSC. * Contrôler et diriger la distribution des MII dans la zone infranationale. * Veiller à la qualité de l’enseignement dispensé aux élèves en matière de prévention du paludisme, d’utilisation des MII et de leur entretien. * Visiter les écoles et valider les données relatives à la distribution des MII. * Veiller à ce que les stocks restants fassent l’objet de mesures appropriées après la distribution. * Préparer et soumettre au CDWG national des rapports précis et opportuns sur les activités de DMS MII, y compris des données sur la couverture, l’utilisation et les difficultés rencontrées. |
| Autorité éducative infranationale | * Travailler en étroite collaboration avec les représentants du PNLP infranationaux. * Examiner et approuver les données sur les inscriptions scolaires pour la zone infranationale. * Examiner et valider les demandes de stocks de MII à distribuer dans la zone infranationale. * Assumer la responsabilité des stocks de MII lorsqu’ils sont livrés. * Prendre en main les activités de formation pour les chefs d’établissement et les enseignants sur la distribution de MII et sur le changement social et comportemental (SBC), et les messages éducatifs pour la prévention et la gestion du paludisme. * Contrôler et diriger la distribution des MII dans la zone infranationale. * Examiner et valider les données relatives à la distribution de MII, et assurer la saisie des données, par exemple dans le SIGS/DHIS2, et les rapports sur les MII. * Veiller à ce que des mesures appropriées soient prises après la distribution, par exemple pour assurer le suivi et le transfert des MII vers les districts sanitaires et/ou les établissements de santé en vue de leur distribution dans le cadre des services de santé de routine. * Veiller à ce que les écoles disposent des ressources et du soutien nécessaires à la réussite de la distribution des MII. * Contrôler et évaluer l’efficacité de la distribution des MII et des activités de CSC dans la zone infranationale et fournir un retour d’information au niveau national. |

|  |  |
| --- | --- |
| **NIVEAU DE L’ÉCOLE** | |
| Chef d’établissement | * Coordonner la planification et l’établissement de rapports avec le(s) établissement(s) de santé de la communauté ou de la zone d’attraction dans laquelle se trouve l’école. * Mobiliser la communauté scolaire et les familles pour la distribution de MII et promouvoir leur utilisation. * Comprendre les plans, les approches, l’utilisation des outils, les rapports et le suivi de la DMS MII par une participation active à la formation au système de distribution des MII, à la documentation de suivi et au CSC. * Recevoir les MII du transporteur et les documenter à l’aide de la documentation de suivi fournie. * Informer tous les enseignants de la prochaine distribution de MII dans leur école (classes éligibles, quantités de MII à recevoir). * Fournir les MII et la documentation de suivi aux enseignants des classes éligibles. * Contrôler la distribution des MII, la documentation et le CSC dans leur école. * Gérer les activités postérieures à la distribution, y compris la mise en place d’un stockage sécurisé et la redistribution des MII restantes, conformément aux critères convenus et aux exigences en matière de rapports. * Analyser les données de distribution des MII au niveau de l’école et utiliser les résultats pour améliorer les processus de distribution futurs. * Mettre en place des activités de CSC après la distribution. * Valider les données de suivi au niveau de la classe et les introduire dans le système de suivi central. * Archiver toute la documentation relative aux MII. |
| Enseignant de la classe/éducateur sanitaire de l’école | * Fournir une éducation et un soutien continus aux élèves et à leurs familles en matière de prévention du paludisme, d’utilisation des MII et de leur entretien. * Recevoir une formation sur la distribution des MII, la documentation de suivi et le CSC. * Recevoir les MII de la part du chef d’établissement. * Distribuer les MII aux élèves des classes éligibles le jour prévu. * Adapter les plans de cours[[1]](#footnote-1) en fonction de l’éligibilité à la distribution et des messages sur le CSC à diffuser. * Remplir de manière précise et complète les données de suivi pour leur(s) année(s) d’études et les soumettre dans les délais impartis. * Rendre compte au chef d’établissement avec la documentation de suivi. * Assurer le suivi en renforçant les messages sur le CSC. * Participer aux activités d’engagement communautaire liées à la DMS MII selon les besoins. |

1. Voir les recommandations de l’APP : [Aide-mémoire à l’intention des enseignants pendant une campagne MII](https://allianceformalariaprevention.com/resource-library/resource/job-aid-for-school-teachers-school-health-educators-during-an-itn-campaign/) avec des exemples de programmes de cours. [↑](#footnote-ref-1)